



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

29 avril 1945, les femmes exerçaient leur droit de vote

Alors que la Grande Loge Féminine de France s'apprête à célébrer ses 80 ans, retour sur un long et lent processus d'émancipation.

Le droit de vote des femmes en France, acquis officiellement en 1944, est le fruit d'un laborieux combat qui s'inscrit dans un contexte historique complexe.

Dès le XVIII^e siècle, des femmes telle Olympe de Gouges puis Flora Tristan au XIX^e siècle, ont jeté les bases de la revendication des droits féminins, en dénonçant les inégalités et en appelant à une reconnaissance juridique et sociale. Olympe de Gouges, notamment, écrivit dès 1791 la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », plaidant pour un statut égalitaire.

Les femmes jouèrent un rôle crucial pendant la Première Guerre mondiale, assumant des responsabilités dans les usines, les exploitations agricoles et même dans certains services publics, remplaçant alors temporairement les hommes partis au front. Cette participation active renforça la légitimité de leur demande de citoyenneté. Pourtant, malgré cet engagement, les gouvernements successifs refusèrent toujours de leur accorder le droit de vote, en témoigne le rejet de cette revendication en 1925, 1932 puis 1935.

Le Front Populaire, symbole d'avancées sociales, permit l'entrée de trois femmes au gouvernement, en 1936, une avancée symbolique importante, mais elle ne suffit pas à faire évoluer la législation. Yvonne Dornès, femme de lettres reconnue et ancienne Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France, soulignait avec lucidité : « C'était un paradoxe extraordinaire de penser qu'elles étaient bonnes pour faire des ministres, et pas pour être des citoyennes à part entière. »

C'est dans ce contexte de quête d'émancipation et de reconnaissance que la Grande Loge Féminine de France a vu le jour. Fondée en octobre 1945, au cœur d'un formidable mouvement d'émancipation féminine, cette institution maçonnique exclusivement féminine, favorise le travail collectif des femmes, leur solidarité, et leur engagement intellectuel et spirituel.

Alors, continuons à conserver la mémoire des événements qui ont contribué à faire progresser notre humanité et continuons à œuvrer, notre histoire nous y engage.

Les femmes privées de voix, de droits, méritent notre plus grande attention, notre soutien.

Femmes, franc-maçonnnes, faisons notre devoir en marchant dans les pas de nos pionnières.

CONTACT

communication@glff.org

Paris, le 29 avril 2025

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE